



titre séjour enfant sans parents en France

Par **jbroquefere**, le **16/08/2011** à **11:13**

Bonjour,

je suis français, de naissance.

Je viens d'épouser, en France, une Cambodgienne.

Depuis plusieurs années, nous réfléchissons à propos de sa nièce (la fille de sa soeur). Elle est au lycée Français de Phnom Penh (mon épouse y a fait sa scolarité, et est maintenant interne en médecine à Tours).

Nous nous demandons s'il est possible de faire venir sa nièce (elle est en CE2 actuellement) pour une année scolaire. Et, si oui, quelles sont les démarches à accomplir.

A noter que les parents de cette petite resteraient évidemment au Cambodge. Nous souhaitons cela car bien qu'un lycée François soit déjà génial pour elle, une année en France serait nettement plus enrichissant.

Très cordialement,

Jean-Baptiste Roquefere

Par **Domil**, le **16/08/2011** à **14:17**

Il faut faire une demande de visa long séjour. ça va être dur (surtout pour une si jeune enfant)

Par **suzanne020**, le **28/08/2011** à **19:16**

n'hésitez pas à prendre des informations auprès de la préfecture du lieu de votre habitation.

Evitez de téléphoner et déplacez vous afin de prendre le plus de renseignement possible pour la procédure à suivre afin qu'elle vienne faire sa scolarité en france.

Cordialement.

Par **Domil**, le **28/08/2011** à **21:08**

Vous n'avez jamais du mettre les pieds en préfecture au service des étrangers. Ils racontent

bien souvent n'importe quoi, mettant les gens en grande difficulté.